



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale  
de Comté de Matane (Québec)

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATANE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matane tenue le 21 septembre 2011 à 20 h en la salle de conférence de la MRC située au 145, rue Soucy à Matane.**

Présences :

- M<sup>mes</sup> Claudine Desjardins, maire de Sainte-Félicité  
Victoire Marin, maire de Grosses-Roches
- MM. Jean-Sébastien Barriault, maire de Les Méchins  
Jocelyn Bergeron, maire de Saint-Jean-de-Cherbourg  
Claude Canuel, maire de Matane  
Yvan Côté, maire de Sainte-Paule  
Garnier Marquis, maire suppléant de Saint-Adelme  
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables  
Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric  
Yvon Tremblay, maire de Saint-Léandre  
Roger Vaillancourt, maire de Saint-René-de-Matane

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur Yvan Imbeault, préfet et maire de Saint-Adelme. Mesdames Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, et Josée Roy, secrétaire administrative, sont aussi présentes.

---

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 20 h.

Le Conseil de la MRC de Matane respecte une minute de silence en raison du décès de monsieur Richard Labrie, maire suppléant de la municipalité de Sainte-Paule.

**Ordre du jour**

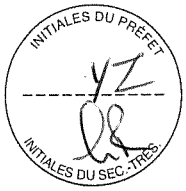
- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Rencontre avec madame Céline Lefrançois, présidente, et madame France Gagnon, directrice générale, de la Commission scolaire des Monts-et-Marées (19 h);
- 4- Procès-verbaux :
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue 17 août 2011;
  - 4.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue 30 août 2011;
  - 4.3 Entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue 30 août 2011;
  - 4.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue 13 septembre 2011;
  - 4.5 Entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue 13 septembre 2011;
- 5- Dossiers régionaux :
  - 5.1 Suivi des dossiers;
  - 5.2 Pacte rural – PNR II :
    - 5.2.1 Projets annulés ou modifiés – remise des argents au budget;
    - 5.2.2 Date de tombée pour le dépôt des projets → 14 octobre 2011;
  - 5.3 Nominations au comité consultatif – projet Inventaire de l'habitat de la MRC de Matane;
  - 5.4 Nominations au comité de travail – Forum (Plan de travail du Pacte rural);
  - 5.5 Gala reconnaissance « Coup de Cœur » Bas-Saint-Laurent;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

- 5.6 Entériner lettre d'appui aux Ateliers Léopold-Desrosiers – projet d'adaptation de locaux;
- 5.7 Résolution numéro 2011-242 de la municipalité de Les Méchins – Élection du préfet au suffrage universel;
- 5.8 Plan d'action gouvernemental 2010-2015 – Solidarité et inclusion sociale;
- 5.9 Dossier Véhicules hors route (VHR);
- 5.10 Contribution au budget de fonctionnement de la Table des préfets du BSL;
- 5.11 Rencontre avec le ministre responsable de la région;
- 6- Administration générale et développement économique :
  - 6.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis :
    - 6.1.1 Service d'évaluation foncière;
    - 6.1.2 Service d'inspection et d'émission des permis;
    - 6.1.3 Service d'urbanisme / réglementation;
    - 6.1.4 Service incendie de la MRC de Matane;
    - 6.1.5 MRC de Matane – compétences communes;
    - 6.1.6 TPI de la MRC de Matane;
    - 6.1.7 TNO de la MRC de Matane;
  - 6.2 État des activités financières au 30 juin 2011 :
    - 6.2.1 MRC de Matane;
    - 6.2.2 TPI de la MRC de Matane;
    - 6.2.3 TNO de la MRC de Matane;
  - 6.3 Édifice de La Matanie :
    - 6.3.1 Suivi du dossier;
  - 6.4 Autorisation paiement – Sani-Manic inc. – Contrat de vidange de fosses septiques pour le secteur Baie-des-Sables année 2011 au montant de 28 440 \$ plus les taxes applicables;
  - 6.5 Renouvellement carte de membre – Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent;
  - 6.6 Résolution numéro CM-2011-132 de la MRC de La Matapédia concernant l'assujettissement des routes forestières au décret de la construction;
  - 6.7 Demande d'appui du Syndicat de la fonction publique du Québec – Maintien des services publics au Bas-Saint-Laurent et sur la Côte-Nord;
- 7- Évaluation foncière : ---
- 8- Aménagement et Urbanisme :
  - 8.1 Entrées en vigueur – règlements VM-88-16, VM-89-97, VM-89-98, VM-89-99 et VM-91-2 de la ville de Matane;
  - 8.2 Certificat de conformité – règlement VM-89-100 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane concernant les haltes pour VR;
  - 8.3 Certificat de conformité – règlement VM-89-101 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin de permettre l'implantation d'abris;
  - 8.4 Certificat de conformité – règlement VM-89-102 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin d'ajouter un usage dans la zone à dominance résidentielle portant le numéro 134;
  - 8.5 Réception du premier projet de règlement VM-89-103 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin d'établir une superficie maximale de plancher pour la sous-classe d'usages 544 dans la zone à dominance commerciale et de services portant le numéro 167;
  - 8.6 Certificat de conformité – règlement VM-214 de la ville de Matane pour l'établissement d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);
  - 8.7 Entrée en vigueur – Règlement numéro 283 de la municipalité de Grosses-Roches;
  - 8.8 Entrées en vigueur – Règlements numéro 2011-117, 2011-118 et 2011-119 de la municipalité de Saint-Ulric;
  - 8.9 Correspondance du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire – Projet de règlement numéro 198-9-2011 en vue de modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé;
  - 8.10 Correspondance du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire – Enveloppe de la MRC de Matane dans le cadre du programme Logements adaptés pour aînés autonomes pour l'année 2011-2012;
  - 8.11 Entente concernant le suivi de la qualité de l'eau de la rivière Matane;
  - 8.12 Comité ZIP (Zone d'intervention prioritaire) du Sud-de-l'Estuaire – Désignation de monsieur Olivier Cadieux, conseiller en environnement et cours d'eau, à titre de représentant de la MRC de Matane au sein du comité jusqu'au retour de madame Manon Perreault;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

- 8.13 SHQ – Attribution d'une somme de 207 000 \$ dans le cadre du Programme Rénovillage édition 2011-2012;
  - 8.14 Certificat de conformité – Règlement numéro 318-11 modifiant le règlement de zonage numéro 94-88 de la municipalité de Sainte-Paule afin de tenir compte des changements apportés au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matane;
  - 8.15 Réception du règlement numéro 392 de la municipalité de Les Méchins intitulé Constitution d'un site du patrimoine du secteur institutionnel de l'Église-Saint-Édouard en vertu de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chapitre B-4);
  - 8.16 Réception du projet de règlement numéro 394 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Les Méchins afin de tenir compte des changements apportés au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matane et d'encadrer la location de chalets;
  - 8.17 Réception du projet de règlement numéro 395 modifiant le règlement de construction de la municipalité de Les Méchins afin de tenir compte des changements apportés au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matane;
- 9- Génie forestier :
- 9.1 Recommandations de paiement #3-4-5 – Transport Jean-Claude Charette inc. – transport des bois sur TPI;
  - 9.2 Mandat de gestion – voirie générale sur TPI 2011;
  - 9.3 Entériner l'achat et la pose de deux ponceaux et le report en 2012 de l'installation d'un ponceau de 2 000 mm;
  - 9.4 Nominations au Comité multiressources;
  - 9.5 Rapport mensuel;
- 10- Matières résiduelles : ---
- 11- Sécurité publique :
- 11.1 Schéma de couverture de risques incendie;
    - 11.1.1 Comité de suivi pour la mise en œuvre du schéma;
  - 11.2 Service régional de sécurité incendie :
    - 11.2.1 Embauches de pompiers à temps partiel :
      - 11.2.1.1 M. Vincent Noël-Boivin, caserne (#19) Sainte-Félicité;
      - 11.2.1.2 M. Maxime Verreault, caserne (#15) Sainte-Paule;
    - 11.2.2 Entériner embauche pompier – M. David Thiffault, caserne (#16) Saint-Léandre;
    - 11.2.3 Démissions :
      - 11.2.3.1 M. Rémi Martel – caserne (#14) Saint-René-de-Matane (après 34 ans de services);
      - 11.2.3.2 M. Maxime St-Louis – caserne (#20) Saint-Adelme;
    - 11.2.4 Dossier Réseau de télécommunications – Autorisation paiement – Sablière SAD au montant de 5 069,67 \$;
    - 11.2.5 Résultat des soumissions pour l'achat de camions et octroi du mandat;
    - 11.2.6 Autorisation de versement – montant forfaitaire aux pompiers ayant complété avec succès la formation Pompier I (e-Learning);
    - 11.2.7 Compte-rendu juin, juillet et août 2011;
- 12- Période de questions;
- 13- Varia;
- 14- Fermeture de la séance.

Rencontre avec mesdames Céline Lefrançois, présidente, et France Gagnon, directrice générale de la Commission scolaire des Monts-et-Marées.

### RÉSOLUTION 540-09-11

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale  
de Comté de Matane (Québec)

D'adopter l'ordre du jour en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 541-09-11**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL TENUE LE 17 AOÛT 2011**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 17 août 2011 qui leur a été transmis à l'avance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 17 août 2011 en corrigeant la résolution numéro 508-08-11 pour y inscrire « ..., il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron, ... ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 542-09-11**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
COMITÉ ADMINISTRATIF TENUE LE 30 AOÛT 2011**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 30 août 2011;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 30 août 2011 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 543-09-11**

**ENTÉRINER LES DÉCISIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF LORS  
DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 30 AOÛT 2011**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 30 août 2011 et des décisions qui y sont contenues;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Garnier Marquis et résolu à l'unanimité :

D'entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 30 août 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 544-09-11**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
COMITÉ ADMINISTRATIF TENUE LE 13 SEPTEMBRE 2011**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 13 septembre 2011;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 13 septembre 2011 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION 545-09-11

#### **ENTÉRINER LES DÉCISIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 13 SEPTEMBRE 2011**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 13 septembre 2011 et les décisions qui y sont contenues;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Garnier Marquis et résolu à l'unanimité :

D'entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 13 septembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION 546-09-11

#### **PACTE RURAL – PNR II – AJUSTEMENTS AU BUDGET SUITE À LA MODIFICATION ET/OU L'ANNULATION DE PROJETS**

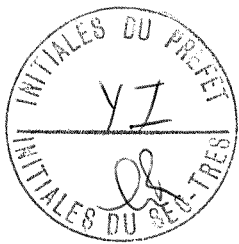
**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de procéder à l'ajustement du budget Pacte rural suite à la modification et/ou l'annulation de projets;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de Matane autorise les ajustements au budget du Pacte rural selon le tableau ci-dessous :

	<i>Projets Pacte rural et promoteurs</i>	<b>Montants à remettre au budget</b>
Avril 2010	<i>Consolidation du Centre d'entraide Les Méchins</i> du Centre d'entraide Les Méchins	1 250,00 \$
Avril 2010	<i>Partage Inter-générationnel 2009-2010, 2<sup>e</sup> année</i> de l'École Val-Joubert de Sainte-Paule	587,50 \$
Avril 2008 (08-020)	<i>Studio-Musée Isabelle Boulay</i> de la Corporation de développement de Sainte-Félicité	6 700,00 \$
Nov. 2010	<i>Préparation à une relève dans la MRC de Matane</i> du Groupe Relions Matane inc.	2 500,00 \$
	<i>Projets Pacte rural et promoteurs</i>	<b>Montants à enlever au budget</b>
Avril 2011 (09-022)	<i>Animateur en vie sociale, communautaire et sportive, 2<sup>e</sup> année</i> de la Corporation des loisirs de Saint-Adelme	500,00 \$
	<b>Total du montant à remettre au budget :</b>	<b>10 537,50 \$</b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



#### **RÉSOLUTION 547-09-11**

##### **NOMINATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF – PROJET *INVENTAIRE DE L'HABITAT DE LA MRC DE MATANE***

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 403-06-11 du Conseil appuyant le projet « *Inventaire de l'habitat de la MRC de Matane* » présenté par le CLD de la MRC de Matane, pour un montant de 12 500 \$ dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté de la MRC de Matane (FSTD) en indiquant que le projet couvre une projection des besoins sur une période de 10 ans;

**CONSIDÉRANT** la recommandation à l'effet que les directeurs des services de l'aménagement et de l'urbanisme de la MRC et de la ville de Matane fassent partie du comité consultatif et que la provenance des élus qui siègeront audit comité assure une représentation des différentes caractéristiques des municipalités, soit le littoral (agriculture), la forêt et le secteur urbain;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

**DE** nommer monsieur Yvan Imbeault, préfet de la MRC et maire de Saint-Adelme, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, représentants au sein du comité consultatif dans le cadre du projet « *Inventaire de l'habitat de la MRC de Matane* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 548-09-11**

##### **NOMINATIONS AU COMITÉ DE TRAVAIL – FORUM (PLAN DE TRAVAIL DU PACTE RURAL)**

**CONSIDÉRANT QUE**, tel qu'indiqué au Plan de travail du Pacte rural 2007-2014, les agents de développement rural, sous la supervision de la directrice générale du CLD, doivent, au besoin, organiser et animer des forums de réflexion et des activités de consultation sur le développement rural durable, auprès des différentes clientèles et des partenaires locaux et régionaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le CLD de la MRC de Matane sollicite la présence d'au moins deux représentants du Conseil de la MRC au sein du comité de travail afin d'organiser pour le début de l'année 2012, le forum de réflexion pour le développement du territoire de la MRC prévu au Plan de travail du Pacte rural;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

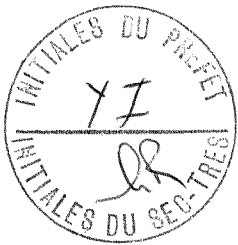
**DE** nommer monsieur Pierre Thibodeau, président du conseil d'administration du CLD et maire de Saint-Ulric, ainsi que monsieur Roger Vaillancourt, maire de Saint-René-de-Matane, représentants des élus au sein du comité de travail auquel participeront également les agents ruraux et les directions générales du CLD et de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 549-09-11**

##### **SYNDICAT DES AGRICULTRICES DU BAS-SAINT-LAURENT – RE : INVITATION À LA 4<sup>E</sup> ÉDITION DU GALA DE RECONNAISSANCE « COUP DE CŒUR » BAS-SAINT-LAURENT ET DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE PAR LE COMITÉ ORGANISATEUR**

**CONSIDÉRANT** l'invitation du Syndicat des agricultrices du Bas-Saint-Laurent concernant la quatrième édition du *Gala reconnaissance « Coup de cœur » Bas-Saint-Laurent*, le 1<sup>er</sup> octobre 2011 à Rimouski;



**CONSIDÉRANT QUE** cette activité vise à :

- promouvoir les modèles féminins d'implication agricole régionaux;
- promouvoir et encourager l'implication des jeunes de la relève agricole dans le milieu, en la récompensant;
- faire connaître l'importance de la dimension sociale et humaine de l'agriculture;
- valoriser la profession agricole;
- reconnaître le travail effectué;
- reconnaître l'importance de la famille dans la réussite de l'entreprise à travers les générations;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**DE** désigner monsieur Pierre Thibodeau, maire de la municipalité de Saint-Ulric et président du comité consultatif agricole de la MRC, afin de représenter la MRC de Matane à la quatrième édition du *Gala reconnaissance « Coup de cœur » Bas-Saint-Laurent*, le 1<sup>er</sup> octobre 2011 à Rimouski;

**DE** défrayer le coût du billet au montant de 30 \$ et que les frais de déplacement soient remboursés sur présentation d'un rapport de dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 550-09-11**

#### **ENTÉRINER LETTRE D'APPUI AUX ATELIERS LÉOPOLD-DESROSIERS – PROJET D'ADAPTATION DE LOCAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** la direction des Ateliers Léopold-Desrosiers devait déposer une demande d'aide financière de l'ordre de 10 659 \$ au Bureau de la condition des personnes handicapées dans le cadre du Fonds pour l'accessibilité du gouvernement du Canada pour un projet d'amélioration des services à sa clientèle dont les travaux seraient prévus entre janvier et mai 2012;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet consiste en l'aménagement de trois portes électriques pour les entrées principales de la bâtisse, l'achat et l'installation d'un téléphone télécopieur pour les employés, clients et visiteurs ayant des problèmes auditifs ainsi que l'achat de matériel afin d'identifier de façon sécuritaire les différents secteurs de l'usine;

**CONSIDÉRANT QUE** pour déposer la demande, le projet devait avoir l'appui de trois organismes de la région;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de Matane entérine la lettre d'appui émise par le préfet, monsieur Yvan Imbeault, aux Ateliers Léopold-Desrosiers pour son projet d'adaptation de locaux 2012 afin de mieux desservir sa clientèle à mobilité réduite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 551-09-11**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2011-242 DE LA MUNICIPALITÉ DE LES MÉCHINS – ÉLECTION DU PRÉFET AU SUFFRAGE UNIVERSEL**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2011-242 de la municipalité de Les Méchins à l'effet que soit constitué un comité ayant pour mandat d'étudier la possibilité que l'élection du préfet de la MRC de Matane incombe, dès la



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

prochaine élection générale municipale, à l'ensemble des citoyens de la Matanie en âge de voter, et ce, selon les modalités propres à l'élection au suffrage universel;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claudine Desjardins et résolu à l'unanimité :

**QUE** les membres du Conseil de la MRC de Matane se réunissent en réunion de travail fin janvier début février 2012 pour en discuter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion est donné par monsieur Claude Canuel, maire de la ville de Matane, à l'effet que sera adopté à une séance subséquente un règlement concernant la circulation des véhicules hors route (VHR).

### RÉSOLUTION 552-09-11

#### **CONTRIBUTION AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA TABLE DES PRÉFETS DU BAS-SAINT-LAURENT**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 144-03-11 du Conseil de la MRC de Matane autorisant une contribution au montant de 1 000 \$ par année, à compter de l'année 2012, pour le fonctionnement de la Table des préfets, comme l'ensemble des huit (8) MRC du Bas-Saint-Laurent;

**CONSIDÉRANT** les deux demandes déposées, ce 21 septembre, à la réunion de la Table des préfets du BSL;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de Matane autorise une dépense de 200 \$ pour compléter le financement de la Table des préfets en 2011, et une augmentation la contribution pour un montant de 1 250 \$ par année, à compter de l'année 2012, pour le fonctionnement de la Table des préfets, comme l'ensemble des huit (8) MRC du Bas-Saint-Laurent, pour atteindre un total de 10 000 \$ nécessaires au fonctionnement annuel de la Table.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION 553-09-11

#### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 12 AOÛT AU 16 SEPTEMBRE 2011 – RE : SERVICE D'ÉVALUATION FONCIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

**IL** est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**QUE** le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2011 au montant de 17 905,82 \$, la liste des chèques émis au montant de 2 809,36\$, les salaires payés du 31-07-2011 au 10-09-2011 au montant de 29 091,70 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 7 257,32 \$, représentant un





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

grand total de 57 064,20 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 12 août au 16 septembre 2011 pour le Service de l'évaluation foncière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

### **RÉSOLUTION 554-09-11**

#### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 12 AOÛT AU 16 SEPTEMBRE 2011 – RE : SERVICE D'URBANISME / INSPECTION ET ÉMISSION DES PERMIS**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

**IL** est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**QUE** le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2011 au montant de 614,84 \$, la liste des chèques émis au montant de 3 741,13 \$, les salaires payés du 31-07-2011 au 10-09-2011 au montant de 24 440,33 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 5 486,01 \$, représentant un grand total de 34 282,31 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 12 août au 16 septembre 2011 pour le Service d'urbanisme / inspection et émission des permis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

### **RÉSOLUTION 555-09-11**

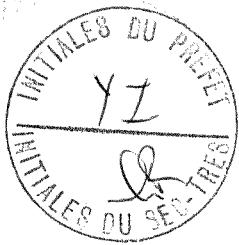
#### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 12 AOÛT AU 16 SEPTEMBRE 2011 – RE : SERVICE D'URBANISME / PLANS ET RÉGLEMENTATION**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

**IL** est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**QUE** le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des chèques émis au montant de 111,25 \$, les salaires payés du 31-07-2011 au 10-09-2011 au montant de 10 268,01 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 1 834,17 \$, représentant un grand total de 12 213,43 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 12 août au 16 septembre 2011 pour le Service d'urbanisme / plans et réglementation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

### **RÉSOLUTION 556-09-11**

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 12 AOÛT AU 16 SEPTEMBRE 2011 – RE : SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE MATANE**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

**IL** est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**QUE** le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2011 au montant de 15 585,73 \$, la liste des chèques émis au montant de 4 237,29 \$, les salaires payés du 31-07-2011 au 10-09-2011 au montant de 27 270,55 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 4 368,96 \$, représentant un grand total de 51 462,53 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 12 août au 16 septembre 2011 pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

### **RÉSOLUTION 557-09-11**

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 12 AOÛT AU 16 SEPTEMBRE 2011 – RE : MRC DE MATANE – COMPÉTENCES COMMUNES À TOUTES LES MUNICIPALITÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

**IL** est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2011 au montant de 149 203,20 \$, la liste des chèques émis au montant de 50 474,57 \$, les salaires payés du 31-07-2011 au 10-09-2011 au montant de 51 739,12 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 10 168,94 \$, représentant un grand total de 261 585,83 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 12 août au 16 septembre 2011 pour la MRC de Matane – compétences communes à toutes les municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale  
de Comté de Matane (Québec)

**RÉSOLUTION 558-09-11**

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS  
POUR LA PÉRIODE DU 12 AOÛT AU 16 SEPTEMBRE 2011 – RE : TPI  
DE LA MRC DE MATANE**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

**IL** est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2011 au montant de 3 079,58 \$, la liste des chèques émis au montant de 13 360,15 \$, les salaires payés du 31-07-2011 au 10-09-2011 au montant de 10 301,29 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 2 096,51 \$, représentant un grand total de 28 837,53 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 12 août au 16 septembre 2011 pour les TPI de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

**RÉSOLUTION 559-09-11**

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS  
POUR LA PÉRIODE DU 12 AOÛT AU 16 SEPTEMBRE 2011 – RE : TNO  
DE LA MRC DE MATANE**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

**IL** est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de Matane approuve les salaires payés du 31-07-2011 au 10-09-2011 au montant de 1 860,93 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 410,13 \$, représentant un grand total de 2 271,06 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 12 août au 16 septembre 2011 pour le TNO de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

**RÉSOLUTION 560-09-11**

**ÉDIFICE DE LA MATANIE – COMITÉ SUIVI CHANTIER**

**CONSIDÉRANT** l'intérêt manifesté par monsieur Vaillancourt de se joindre aux représentants de la MRC, soit le préfet, la directrice générale et le directeur général adjoint, qui participent aux réunions de chantier avec l'entrepreneur et les professionnels mandatés pour le suivi du projet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

**QUE** monsieur Roger Vaillancourt s'ajoute comme représentant de la MRC formant le comité de suivi du chantier de l'Édifice de La Matanie et que ses frais de déplacement soient remboursés sur présentation d'un rapport de dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION 561-09-11

#### **AUTORISATION PAIEMENT – SANI-MANIC INC. – CONTRAT DE VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES POUR LE SECTEUR BAIE-DES-SABLES ANNÉE 2011**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 633-11-09 confiant le mandat de vidange de fosses septique à Sani-Manic inc. pour les années 2010 à 2013 inclusivement;

**CONSIDÉRANT** la facture de Sani-Manic inc. relative au contrat de vidange de fosses septiques pour le secteur de Baie-des-Sables année 2011, au montant de 28 440 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** le paiement de facture à Sani-Manic inc. pour la vidange de fosses septiques pour le secteur de Baie-des-Sables année 2011, au montant de 32 400,27 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION 562-09-11

#### **CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT – RENOUELEMENT DE LA CARTE DE MEMBRE**

**CONSIDÉRANT** la correspondance du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent qui procède à la réactualisation de la liste de ses membres;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de l'environnement s'implique dans la plupart des grands dossiers environnementaux de la région et que la forêt, le Saint-Laurent, l'eau, l'énergie, les matières résiduelles et l'agriculture sont des thèmes priorités;

**CONSIDÉRANT QUE** cette adhésion au montant de 25 \$ pour un organisme permet au membre de recevoir le bulletin d'information ÉchoSystème, d'offrir une contribution à certains comités sectoriels et de participer à l'assemblée générale annuelle des membres du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** le paiement de la cotisation au montant de 25 \$ pour le renouvellement de l'adhésion au Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent pour l'année 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION 563-09-11

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO CM-2011-132 DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA CONCERNANT L'ASSUJETTISSEMENT DES ROUTES FORESTIÈRES AU DÉCRET DE LA CONSTRUCTION**

**CONSIDÉRANT** l'importance économique du secteur forestier pour notre région et la décroissance que nous subissons depuis plusieurs années en raison de la crise forestière qui s'éternise;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

**CONSIDÉRANT** l'effondrement du marché du bois qui a mené à la fermeture et à la faillite de dizaines d'usines, situation qui perdure également;

**CONSIDÉRANT** la précarité financière des entrepreneurs forestiers qui dépendent des usines de transformation du bois;

**CONSIDÉRANT** le départ de centaines de familles de nos municipalités qui quittent définitivement la région faute de trouver du travail en forêt;

**CONSIDÉRANT** l'expertise en voirie forestière développée par les petits entrepreneurs forestiers locaux de chacune des régions qui permet de maintenir les coûts d'exécution de ces travaux aussi compétitifs que possible;

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction R-20* prévoit une exclusion à l'égard des travaux de construction qui se rattachent directement à l'exploitation en forêt et qui sont exécutés par des salariés des entreprises forestières;

**CONSIDÉRANT QUE** la jurisprudence a déterminé que seuls les chemins de récolte et les chemins d'hiver n'étaient pas assujettis à cette Loi. Une telle situation fait en sorte que les entreprises forestières, les ZEC (zone d'exploitation contrôlée), les pourvoiries, les MRC et les municipalités et tous les autres organismes œuvrant en forêt doivent obligatoirement avoir recours aux services d'« employeurs professionnels », c'est-à-dire à des employeurs embauchant des salariés du secteur de la construction, pour effectuer la construction et l'entretien des chemins forestiers, ce qui augmente considérablement les coûts affectés à ce type de travaux, biaise le libre marché et la libre concurrence, et ce, au détriment des entrepreneurs locaux déjà implantés dans nos collectivités;

**CONSIDÉRANT QUE** les exigences légales pour la réalisation de travaux de voirie sur les terres du domaine de l'État sont assujetties au *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'état (RNI), L.R.Q., c. F-41*, et que les ingénieurs forestiers sont les professionnels les plus habilités pour planifier les tracés et superviser leur construction de manière conforme au RNI;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de Matane appuie le Conseil de l'industrie forestière du Québec et demande à la ministre du Travail, madame Lise Thériault, de modifier la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction R-20*, afin d'exclure tous les travaux de voirie exécutés en milieu forestier de son champ d'application;

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise à la FQM, à la CRÉ, au député de Matane et à la MRC de La Matapédia.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION 564-09-11

#### **DEMANDE D'APPUI DU SYNDICAT DE LA FONCTION PUBLIQUE DU QUÉBEC – MAINTIEN DES SERVICES PUBLICS AU BAS-SAINT-LAURENT ET SUR LA CÔTE-NORD**

**CONSIDÉRANT** la demande d'appui du président régional du Syndicat de la fonction publique du Québec interpellant le Premier ministre du Québec à agir de façon responsable et prévoir les sommes nécessaires pour assurer l'accès à des services publics de proximité de qualité à l'échelle de la province;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale  
de Comté de Matane (Québec)

**CONSIDÉRANT QUE** compte tenu du nombre réduit d'effectifs aux bureaux régionaux, il arrive qu'un bureau soit temporairement fermé, notamment à l'Office de protection du consommateur;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de Matane appuie le Syndicat de la fonction publique du Québec et demande au Premier ministre du Québec de prévoir les sommes nécessaires pour assurer l'accès à des services publics de proximité de qualité à l'échelle de la province;

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise à la FQM, à la CRÉ, au député de Matane et au président régional du Syndicat de la fonction publique du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 565-09-11**

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT VM-89-100  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE  
MATANE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la ville de Matane a adopté, le 6 septembre 2011, le *règlement numéro VM-89-100 modifiant le règlement de zonage numéro VM-89 concernant les haltes pour VR*;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement vise principalement à régir l'implantation d'haltes pour véhicules récréatifs comme usage complémentaire à certaines activités commerciales;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les documents requis par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été transmis par la ville de Matane à la MRC de Matane;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Matane a l'obligation d'établir la conformité, à son schéma d'aménagement et de développement, du règlement soumis à son attention conformément aux dispositions prévues dans les articles 137.1 à 137.8 de ladite Loi;

**CONSIDÉRANT QU'**après analyse, le directeur du Service de l'aménagement et de l'urbanisme recommande au Conseil d'approuver le règlement soumis à l'attention de la MRC de Matane;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Garnier Marquis et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité pour le règlement VM-89-100 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 566-09-11**

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT VM-89-101  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE  
MATANE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la ville de Matane a adopté, le 6 septembre 2011, le *règlement numéro VM-89-101 modifiant le règlement de zonage numéro VM-89 afin de permettre l'implantation d'abris*;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale  
de Comté de Matane (Québec)

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement vise principalement permettre l'utilisation d'abri en toile en cour arrière sur les terrains résidentiels;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les documents requis par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été transmis par la ville de Matane à la MRC de Matane;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Matane a l'obligation d'établir la conformité, à son schéma d'aménagement et de développement, du règlement soumis à son attention conformément aux dispositions prévues dans les articles 137.1 à 137.8 de ladite Loi;

**CONSIDÉRANT QU'**après analyse, le directeur du Service de l'aménagement et de l'urbanisme recommande au Conseil d'approuver le règlement soumis à l'attention de la MRC de Matane;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité pour le règlement VM-89-101 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 567-09-11**

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT VM-89-102  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE  
MATANE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la ville de Matane a adopté, le 6 septembre 2011, le *règlement numéro VM-89-102 modifiant le règlement de zonage numéro VM-89 afin d'ajouter un usage dans la zone à dominance résidentielle portant le numéro 134*;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement vise principalement permettre les habitations bifamiliales isolées dans une zone résidentielle déjà construite où le nombre maximal de logements est déjà fixé à deux unités;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les documents requis par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été transmis par la ville de Matane à la MRC de Matane;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Matane a l'obligation d'établir la conformité, à son schéma d'aménagement et de développement, du règlement soumis à son attention conformément aux dispositions prévues dans les articles 137.1 à 137.8 de ladite Loi;

**CONSIDÉRANT QU'**après analyse, le directeur du Service de l'aménagement et de l'urbanisme recommande au Conseil d'approuver le règlement soumis à l'attention de la MRC de Matane;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité pour le règlement VM-89-102 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale  
de Comté de Matane (Québec)

**RÉSOLUTION 568-09-11**

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT VM-214 POUR  
L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET  
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A)**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la ville de Matane a adopté, le 6 septembre 2011, le *règlement numéro VM-214 pour l'établissement d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) concernant une partie de l'avenue Saint-Jérôme;*

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement vise à supporter les efforts de mise en valeur d'une portion de la rue Saint-Jérôme, qui constitue un site d'intérêt historique identifié au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Matane;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les documents requis par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été transmis par la ville de Matane à la MRC de Matane;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Matane a l'obligation d'établir la conformité, à son schéma d'aménagement et de développement, du règlement soumis à son attention conformément aux dispositions prévues dans les articles 137.1 à 137.8 de ladite Loi;

**CONSIDÉRANT QU'**après analyse, le directeur du Service de l'aménagement et de l'urbanisme recommande au Conseil d'approuver le règlement soumis à l'attention de la MRC de Matane;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité pour le règlement VM-214 sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 569-09-11**

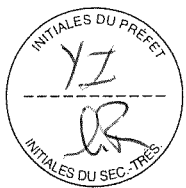
**ENTENTE CONCERNANT LE SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU DE  
LA RIVIÈRE MATANE**

**CONSIDÉRANT** l'Entente de partenariat entre la Direction du suivi de l'état de l'environnement (DSEE) du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et la MRC de Matane concernant le suivi de la qualité de l'eau et l'échantillonnage à la station n<sup>o</sup> 7 – rivière Matane à Matane;

**CONSIDÉRANT QUE** par le biais du réseau d'échantillonnage des rivières, le MDDEP assure depuis plus de 20 ans un suivi temporel de la qualité physico-chimique de l'eau des principales rivières du Québec et que, traditionnellement, l'échantillonnage de l'eau aux 185 stations composant ce réseau sentinelle était fait mensuellement par des observateurs du milieu, engagés par le Ministère;

**CONSIDÉRANT QUE** dorénavant, la Direction du suivi de l'état de l'environnement (DSEE) désire recruter ses observateurs parmi les organismes de bassins versants, comités, corporation ou associations de protection ou d'aménagement des cours d'eau qui sont actifs, impliqués et soucieux de l'état de santé de leurs rivières;





No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale  
de Comté de Matane (Québec)**

**CONSIDÉRANT QUE** l'objectif poursuivi par la DSEE en s'associant à ces organismes du milieu, est l'établissement d'un partenariat efficace menant à une meilleure connaissance des rivières étudiées tout en assurant une garantie quant à la fréquence et la qualité de l'échantillonnage;

**CONSIDÉRANT QUE** la DSEE s'engage, entre autres, à fournir et entretenir le matériel nécessaire au prélèvement des échantillons d'eau, à assumer les frais d'expédition des échantillons d'eau, les frais d'analyses afférents, les frais de déplacement et le support technique;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de Matane autorise monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer l'Entente de partenariat entre la Direction du suivi de l'état de l'environnement (DSEE) du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et la MRC de Matane concernant le suivi de la qualité de l'eau et l'échantillonnage à la station n° 7 – rivière Matane à Matane;

**QUE** la présente entente en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2011 et est consentie jusqu'au 31 mars 2012;

**QU'**à moins d'un avis contraire d'une des deux parties, elle se renouvellera automatiquement le 1<sup>er</sup> avril 2012 et prendra fin au plus tard le 31 mars 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 570-09-11**

**COMITÉ ZIP (ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE) DU SUD-DE-L'ESTUAIRE – DÉSIGNATION DE MONSIEUR OLIVIER CADIEUX, CONSEILLER EN ENVIRONNEMENT ET COURS D'EAU, À TITRE DE REPRÉSENTANT DE LA MRC DE MATANE AU SEIN DU COMITÉ JUSQU'AU RETOUR DE MADAME MANON PERREAULT**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de nommer un remplaçant à madame Manon Perreault désignée, par la résolution numéro 198-03-10, représentante de la MRC de Matane au sein du conseil d'administration du Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

**DE** désigner monsieur Olivier Cadieux, occupant le poste de conseiller en environnement et cours d'eau, à titre de représentant de la MRC de Matane au sein du Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire jusqu'au retour de madame Manon Perreault.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 571-09-11**

**SHQ – ATTRIBUTION D'UNE SOMME DE 207 000 \$ DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉNOVILLAGE ÉDITION 2011-2012**

**CONSIDÉRANT QUE** la période d'inscription au programme RénoVillage s'est tenue du 4 juillet au 19 août 2011;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

**CONSIDÉRANT QUE** les modalités d'attribution des subventions doivent être connues afin de préparer les dossiers subventionnés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claudine Desjardins et résolu à l'unanimité :

**DE** retenir minimalement une demande admissible par municipalité;

**DE** subventionner, sous réserve de l'alinéa précédent, les demandes admissibles ayant le plus haut pointage;

**DE** respecter le budget de 207 000 \$ alloué par la Société d'habitation du Québec pour l'édition 2011-2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION 572-09-11

#### **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 318-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Matane possède un schéma d'aménagement et de développement en vigueur et que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* – la Loi – oblige la municipalité de Sainte-Paule à s'y conformer lors de la modification de son plan d'urbanisme;

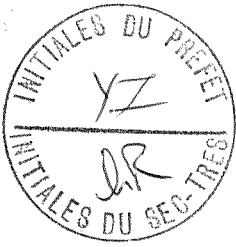
**CONSIDÉRANT QUE** le *Règlement numéro 318-11 modifiant le règlement de zonage numéro 94-88 afin de tenir compte des changements apportés au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Matane et de tenir compte des annexions de territoire* a été dument adopté, le 4 juillet 2011, par le conseil de la municipalité de Sainte-Paule;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les documents requis par la Loi ont été transmis par la municipalité de Sainte-Paule à la MRC de Matane;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Matane a l'obligation d'établir la conformité, à son schéma d'aménagement et de développement, du règlement soumis à son attention conformément aux dispositions prévues dans les articles 137.1 à 137.8 de ladite Loi;

**CONSIDÉRANT QU'**après analyse, le directeur du Service de l'aménagement et de l'urbanisme constate que :

- la municipalité de Sainte-Paule déroge de certaines dispositions concernant la gestion des odeurs en milieu agricole prévues dans le document complémentaire qui constituent des éléments de stricte conformité;
- les règles prévues par la municipalité en lien avec la gestion des odeurs en milieu agricole reprennent intégralement les dispositions prévues au projet de règlement numéro 198-9-2011 de la MRC de Matane, qui a été adopté lors de la séance du 15 juin 2011;
- le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dans son avis daté du 1<sup>er</sup> septembre 2011, ne soulève aucune remarque ou préoccupation en lien avec les modifications projetées aux dispositions du document complémentaire concernant la gestion des odeurs en milieu agricole;



- advenant l'entrée en vigueur du règlement 198-9-2011, le règlement de zonage de la municipalité serait conforme aux dispositions du document complémentaire;
- qu'en raison du caractère marginal de l'agriculture sur le territoire de la municipalité, aucun impact lié aux divergences entre le schéma en vigueur et le projet de modification de schéma en cours n'est prévisible;

**CONSIDÉRANT** la modification de schéma d'aménagement et de développement en cours et les conséquences négatives d'une désapprobation du règlement de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Garnier Marquis et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à émettre le certificat de conformité pour le règlement numéro 318-11 de la municipalité de Sainte-Paule.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 573-09-11**

#### **GÉNIE FORESTIER – RECOMMANDATIONS DE PAIEMENTS #3-4-5-6 – TRANSPORT JEAN-CLAUDE CHARETTE INC. – TRANSPORT DES BOIS SUR TPI**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 435-08-10 du Conseil de la MRC de Matane acceptant de retenir la soumission de l'entreprise Transport Jean-Claude Charette inc. pour le transport du bois récolté sur les TPI (2010-2011);

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 321-05-11 du Conseil de la MRC autorisant le préfet et la directrice générale de la MRC de Matane à signer un addenda avec le transporteur afin de compenser le kilométrage additionnel dû aux fermetures de chemins, qui ne pouvait pas être considéré au moment de l'appel d'offres, en limitant le montant de la compensation à un maximum 0,75 \$ par mètre cube apparents (0,75 \$ / mca) pour tous les produits;

**CONSIDÉRANT** le rapport de paiement sommaire #3, préparé par monsieur David Soucy, ingénieur forestier de la MRC, en date du 25 août 2011, relativement au transport des bois sur TPI par Transport Jean-Claude Charette inc. :

Requérant :		<b>Transport Jean-Claude Charette inc.</b>	
Mandat :		<b>Transport des bois sur TPI – saison 2010-2011</b>	
MCA	Description	Prix unitaire (\$)	Total (\$)
322,3	De Les Méchins vers Bois BSL Amqui	9,20	2 965,16
5,1	De Les Méchins vers Groupe Lebel Price	9,25	47,18
250,0	De Les Méchins vers Groupe Lebel Cap-Chat	5,25	1 312,50
Montant à facturer :			4 324,84
5,0 % :			216,24
Sous-total :			4 541,08
8,5 % :			385,99
<b>Total de la facture :</b>			<b>4 927,07</b>

**CONSIDÉRANT** le rapport de paiement sommaire #4, préparé par monsieur David Soucy, ingénieur forestier de la MRC, en date du 25 août 2011, relativement au transport des bois sur TPI par Transport Jean-Claude Charette inc. :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

Requérant : <b>Transport Jean-Claude Charette inc.</b>			
Mandat : <b>Transport des bois sur TPI – saison 2010-2011</b>			
MCA	Description	Prix unitaire (\$)	Total (\$)
223,6	De Les Méchins vers Groupe Lebel Cap-Chat	5,25	1 173,90
1 952,1	Volume en date du 25 août 2011, compensation détour selon entente	0,75	1 464,08
Montant à facturer :			2 637,98
5,0 % :			131,90
Sous-total :			2 769,88
8,5 % :			235,44
<b>Total de la facture :</b>			<b>3 005,32</b>

**CONSIDÉRANT** le rapport de paiement sommaire #5, préparé par monsieur David Soucy, ingénieur forestier de la MRC, en date du 9 septembre 2011, relativement au transport des bois sur TPI par Transport Jean-Claude Charette inc. :

Requérant : <b>Transport Jean-Claude Charette inc.</b>			
Mandat : <b>Transport des bois sur TPI – saison 2010-2011</b>			
MCA	Description	Prix unitaire (\$)	Total (\$)
797,2	De Les Méchins vers Groupe Lebel Cap-Chat	5,25	4 185,30
Montant à facturer :			4 185,30
5,0 % :			209,27
Sous-total :			4 394,57
8,5 % :			373,54
<b>Total de la facture :</b>			<b>4 768,10</b>

**CONSIDÉRANT** le rapport de paiement sommaire #6, préparé par monsieur David Soucy, ingénieur forestier de la MRC, en date du 21 septembre 2011, relativement au transport des bois sur TPI par Transport Jean-Claude Charette inc. :

Requérant : <b>Transport Jean-Claude Charette inc.</b>			
Mandat : <b>Transport des bois sur TPI – saison 2010-2011</b>			
MCA	Description	Prix unitaire (\$)	Total (\$)
27,4	De Les Méchins vers Damaboies St-Damase	9,00	246,60
961,2	De Les Méchins vers Groupe Lebel Price	9,25	8 891,10
267,50	De Les Méchins vers Groupe Lebel Cap-Chat	5,25	1 404,38
2 053,2	Volume entre le 25 août et le 21 septembre 2011, compensation détour selon entente	0,75	1 539,90
Montant à facturer :			12 081,98
5,0 % :			604,10
Sous-total :			12 686,07
8,5 % :			1 078,32
<b>Total de la facture :</b>			<b>13 764,39</b>

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

D'entériner les paiements effectués à Transport Jean-Claude Charette inc, pour les rapports de paiement soit #3 de 4 927,07 \$, #4 de 3 005,32 \$ et #5 de 4 768,10 \$ et autoriser le paiement pour le rapport de paiement #6 de 13 764,39 \$ en lien avec le mandat de transport des bois sur les TPI de la MRC de Matane, pour un montant total de 26 464,88 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale  
de Comté de Matane (Québec)

**RÉSOLUTION 574-09-11**

**GÉNIE FORESTIER – MANDAT DE GESTION – VOIRIE GÉNÉRALE  
SUR TPI SAISON 2011**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du projet pilote de Forêt communale sur les TPI de la MRC de Matane, l'exécution des travaux d'aménagement forestier est confiée à la SER des Monts et que la MRC souhaite également lui confier la responsabilité de l'exécution des travaux de voirie forestière;

**CONSIDÉRANT QUE** des opérations de voirie sont prévues afin de faciliter l'accès au territoire pour l'exécution de travaux forestiers et que le budget prévu pour les travaux provient de l'aide financière volet II ou de l'enveloppe de base pour le projet suivant :

- Amélioration de chemin sur le rang de l'Aiguille à Sainte-Paule;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux sous la responsabilité de la SER des Monts devront être réalisés en respect du RNI et approuvés préalablement par l'ingénieur forestier de la MRC de Matane;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Garnier Marquis et résolu à l'unanimité :

**QUE** monsieur Yvan Imbeault, préfet, ainsi que madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient et sont autorisés à signer une entente avec la SER des Monts concernant la réalisation de travaux de voirie forestière sur les TPI pour 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 575-09-11**

**GÉNIE FORESTIER – ENTÉRINER L'ACHAT ET LA POSE DE DEUX PONCEAUX ET LE REPORT EN 2012 DE L'INSTALLATION D'UN PONCEAU DE 2 000 MM**

**CONSIDÉRANT** les travaux prévus sur le rang de l'Aiguille à Sainte-Paule, soit la pose de ponceaux, dont un ponceau de 2 000 mm;

**CONSIDÉRANT QU'**il appert qu'il est préférable de procéder à l'achat de deux tuyaux de dimension inférieure mais de débit équivalent en raison des conditions de chemin à l'endroit où la pose du tuyau de 2 000 mm était planifiée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité :

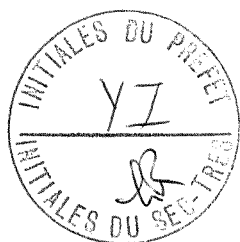
**QUE** le Conseil de la MRC de Matane entérine l'achat de deux ponceaux de 1 500 mm, transport inclus au montant de 4 280 \$, plus les taxes, pour le projet du rang de l'Aiguille à Sainte-Paule et le report en 2012 de l'installation du ponceau de 2 000 mm dans les TPI.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 576-09-11**

**NOMINATIONS AU COMITÉ MULTIRESSOURCES**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 524-08-11 relative à la composition du Comité multiresources de la MRC de Matane;



**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 525-08-11 nommant monsieur Roger Vaillancourt, maire de la municipalité de Saint-René-de-Matane, au siège #1, à titre de membre du Comité multiressources de la MRC de Matane, pour un mandat de deux ans se terminant en août 2013;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

**DE** nommer les personnes suivantes à titre de membres du Comité multiressources de la MRC de Matane :

<b>Siège # 1</b> Un élu municipal siégeant sur le Conseil de la MRC de Matane, à l'exception du préfet - (sept. 2011 à sept. 2013)	M. Roger Vaillancourt maire de Saint-René-de-Matane
<b>Siège # 2</b> Un élu municipal siégeant sur le Conseil de la MRC de Matane, à l'exception du préfet - (sept. 2011 à sept. 2012)	M. Yvan Côté maire de Sainte-Paule
<b>Siège # 3</b> Un représentant d'organisme à vocation sylvicole ou des intérêts liés à l'acériculture - (sept. 2011 à sept. 2013)	M. Mario Lavoie SER-des-Monts
<b>Siège # 4</b> Un représentant des intérêts liés au tourisme ou aux activités de plein air - (sept. 2011 à sept. 2012)	M. Maxime Tremblay CLD de la MRC de Matane
<b>Siège # 5</b> Un représentant des intérêts liés aux activités de prélèvements fauniques - (sept. 2011 à sept. 2013)	M. Richard St-Gelais Association des trappeurs
<b>Siège # 6</b> Un représentant des intérêts liés à la villégiature ou des activités bénéficiant de droits fonciers sur les terres publiques intramunicipales - (sept. 2011 à sept. 2012)	M. Frank Banastier École nationale d'escalade du Québec
<b>Siège # 7</b> Un représentant d'un organisme à caractère environnemental - (sept. 2011 à sept. 2013)	M. Judes Côté OBVNEBSL
<b>Siège # 8</b> Un représentant de l'industrie forestière - (sept. 2011 à sept. 2012)	M. Pierre Gauthier Tembec
<b>Siège # 9</b> Un représentant des intérêts liés à la pratique des sports motorisés - (sept. 2011 à sept. 2013)	à combler
<b>Siège # 10</b> Le préfet	M. Yvan Imbeault, préfet maire de Saint-Adelme

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 577-09-11**

#### **SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE MATANE – COMITÉ DE SUIVI POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de former un comité de suivi dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de Matane;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**QUE** tous les maires et directeurs généraux des municipalités du territoire soient invités à participer au comité de suivi dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale  
de Comté de Matane (Québec)

**RÉSOLUTION 578-09-11**

**SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITE INCENDIE – EMBAUCHE DE  
MONSIEUR VINCENT NOËL-BOIVIN COMME POMPIER À TEMPS  
PARTIEL, CASERNE (# 19) SAINTE-FÉLICITÉ**

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de monsieur Vincent Noël-Boivin de Sainte-Félicité à intégrer le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du directeur du service incendie, celui-ci ayant obtenu le certificat médical du candidat;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**D'embaucher** monsieur Vincent Noël-Boivin comme pompier à temps partiel pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane, en date du 22 septembre 2011, celui-ci sera assujéti à une période de probation de six (6) mois à compter de cette date;

**D'autoriser** l'inscription de monsieur Vincent Noël-Boivin à la formation obligatoire Pompier I que celui-ci devra compléter;

**QUE** monsieur Vincent Noël-Boivin soit rattaché à la caserne de Sainte-Félicité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 579-09-11**

**SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITE INCENDIE – EMBAUCHE DE  
MONSIEUR MAXIME VERREULT COMME POMPIER À TEMPS  
PARTIEL, CASERNE (# 15) SAINTE-PAULE**

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de monsieur Maxime Verreault de Sainte-Paule à intégrer le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du directeur du service incendie, celui-ci ayant obtenu le certificat médical du candidat;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**D'embaucher** monsieur Maxime Verreault comme pompier à temps partiel pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane, en date du 22 septembre 2011, celui-ci sera assujéti à une période de probation de six (6) mois à compter de cette date;

**D'autoriser** l'inscription de monsieur Maxime Verreault à la formation obligatoire Pompier I que celui-ci devra compléter;

**QUE** monsieur Maxime Verreault soit rattaché à la caserne de Sainte-Paule.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 580-09-11**

**SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITE INCENDIE – ENTÉRINER  
EMBAUCHE DE MONSIEUR DAVID THIFFEAULT COMME POMPIER  
À TEMPS PARTIEL, CASERNE (# 16) SAINT-LÉANDRE**

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de monsieur David Thiffeault de Saint-Léandre à intégrer le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du directeur du service incendie, celui-ci ayant obtenu le certificat médical du candidat;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**D'entériner** l'embauche de monsieur David Thiffault comme pompier à temps partiel pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane, en date du 18 mai 2011, celui-ci sera assujéti à une période de probation de six (6) mois à compter de cette date;

**D'entériner** l'inscription de monsieur David Thiffault à la formation obligatoire Pompier I que celui-ci devra compléter;

**QUE** monsieur David Thiffault soit rattaché à la caserne de Saint-Léandre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION 581-09-11

#### **SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE – DÉMISSION DE MONSIEUR RÉMI MARTEL – CASERNE DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

**CONSIDÉRANT** la lettre de monsieur Rémi Martel, pompier à la caserne de Saint-René-de-Matane pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane, signifiant sa démission à compter du 15 septembre 2011;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**D'accepter** la démission de monsieur Rémi Martel;

**DE** mandater la direction générale et du service pour transmettre une lettre à monsieur Martel afin de le remercier pour ses 34 ans de services comme pompier sur le territoire de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION 582-09-11

#### **SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE – DÉMISSION DE MONSIEUR MAXIME ST-LOUIS – CASERNE DE SAINT-ADELME**

**CONSIDÉRANT** la lettre de monsieur Maxime St-Louis, pompier à la caserne de Saint-René-de-Matane pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane, signifiant sa démission à compter du 25 août 2011;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**D'accepter** la démission de monsieur Maxime St-Louis.

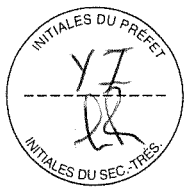
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION 583-09-11

#### **SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE – DOSSIER RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATIONS – AUTORISATION PAIEMENT SABLIERE SAD**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 432-06-11 autorisant le paiement de dépenses pour la mise en place des deux nouveaux sites de télécommunications dans le cadre du projet de prolongement du réseau sur le territoire de la MRC, dont celui à Sablière SAD au montant de 4 300 \$ plus les taxes applicables;





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

**CONSIDÉRANT** la facture #789 de Sablière SAD au montant de 4 450 \$ plus les taxes applicables, pour la préparation du terrain et l'installation de la tour de Saint-René;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claudine Desjardins et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**D'autoriser** le paiement de la facture #789 à Sablière SAD au montant de 5 069,67 \$ incluant les taxes, pour la préparation du terrain et l'installation de la tour de Saint-René.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION 584-09-11

#### **SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE – RÉSULTAT DES SOUMISSIONS POUR L'ACHAT DE CAMIONS ET OCTROI DU MANDAT**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ouverture des soumissions pour l'achat de deux camions pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane a eu lieu le 19 septembre 2011;

**CONSIDÉRANT QUE** deux soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres public tel qu'indiqué au tableau ci-dessous :

Soumissionnaires	Autopompe/citerne (\$ avant taxes)	Options Autopompe/citerne	Citerne (\$ avant taxes)	Options Citerne	Montant total (\$ avant taxes)
Équipements d'incendie Levasseur inc.	244 775,00	27 240,00	177 589,00	10 750,00	460 354,00
Maxi Métal (1983) inc.	291 425,00	34 215,00	211 075,00	7 470,00	544 185,00

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**D'accepter** la soumission conforme la plus basse, c'est-à-dire celle des Équipements d'incendie Levasseur inc. au montant de 524 458,30 \$ avec taxes incluant les options (accessoires), le tout financé par le règlement d'emprunt numéro 251-2011;

**D'accepter** la proposition de contrat d'entretien pour 3 ans au montant de 5 126,63 \$ taxes incluses, lequel sera assumé par le budget de fonctionnement;

**D'autoriser** monsieur Yvan Imbeault, préfet et madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION 585-09-11

#### **SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE – AUTORISATION VERSEMENT – MONTANT FORFAITAIRE AUX POMPIERS AYANT COMPLÉTÉ AVEC SUCCÈS LA FORMATION POMPIER I (E-LEARNING)**

**CONSIDÉRANT QUE** la décision du Comité régional de sécurité incendie de verser un montant aux pompiers ayant complété avec succès leur formation Pompier I (e-Learning);



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale  
de Comté de Matane (Québec)

**CONSIDÉRANT QUE** les pompiers qui ont suivi la formation par la méthode traditionnelle ont été rémunérés au taux horaire de 10 \$ durant 45 heures;

**CONSIDÉRANT QUE** ce montant de 450 \$ sert de base pour établir les montants à verser;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**D'autoriser** le versement d'un montant forfaitaire de 450 \$ aux quatre (4) pompiers ayant complété la formation Pompier I (e-Learning), soit :

- M<sup>me</sup> Caroline Desrosiers
- M. Henrick Dugas-Martel
- M. Richard Rousseau
- M. Jean-Pierre Tanguay

**D'affecter** à cet effet un montant 1 800 \$ à même le surplus accumulé du Service régional de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

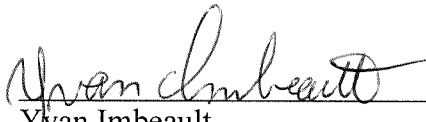
**VARIA**


- a) Table des partenaires;
- b) Formation en hauteur;
- c) Caserne Les Méchins.

**RÉSOLUTION 586-09-11**

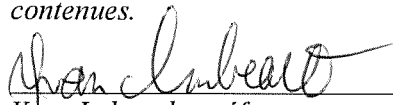
Il est proposé par madame Victoire Marin résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 22 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

  
Yvan Imbeault  
Préfet

  
Line Ross, M.B.A.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

*Je, soussigné, Yvan Imbeault, préfet de la MRC de Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.*

  
Yvan Imbeault, préfet